

# CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES ÉLÈVES DANS LES CARS SCOLAIRES

La présente charte a pour but d'élaborer les règles de bonne conduite dans le cadre du transport scolaire.

Le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions : avertissement, verbalisation, exclusion temporaire ou définitive.

Amendes  
jusqu'à 174€



## Aux arrêts



J'arrive à l'arrêt quelques minutes avant le passage du car.



Je respecte les autres élèves et les habitants.



Je traverse prudemment la route, et ce, uniquement après le départ du car.



## A l'intérieur du véhicule



Je monte et descends dans le **calme**.



**Je valide mon titre de transport.**



**J'attache ma ceinture** de sécurité et reste assis.



**Je respecte** le conducteur.



Je garde le car propre (ne pas dégrader, ne pas boire ni manger).

Plus d'informations dans le règlement des transports scolaires sur [www.evolity.fr](http://www.evolity.fr)